

Monsieur le directeur académique, Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

Voilà déjà deux ans que la loi Dussopt, dite de Transformation de la Fonction Publique, est entrée en vigueur dans l'Education nationale.

Cette loi réduit le rôle et les compétences des CAP, les transformant en instance de recours, et écarte les organisations syndicales des opérations de carrière des enseignants en les reléguant en bout de chaîne. Cette loi institue aussi le recours massif aux contractuels et la possibilité de demander une rupture conventionnelle.

Pour résumer, cette loi est un outil supplémentaire pour continuer de privatiser l'école et d'achever la destruction de notre statut.

Et c'est donc dans ce contexte que se réunit cette CAPD pour étudier les recours relatifs aux demandes d'exercice à temps partiel, et aux demandes de disponibilités, formulées par nos collègues.

Le SNUDI-FO 53 demandera, comme prévu par la réglementation, que cette CAPD donne son avis sur chaque demande de temps partiel et de disponibilité refusée.

Le SNUDI FO 53 rejette toujours les mesures et les soi-disant avancées du Grenelle qui, tout en continuant de détruire le fonctionnement de l'école et notre statut de fonctionnaire, n'octroient que des augmentations toutes relatives à quelques échelons de la classe normale et des primes dérisoires qui n'entrent pas dans le calcul de la retraite. Cette politique menée depuis 5 ans par le Ministre Blanquer a poursuivi les mêmes objectifs : casser l'égalité de traitement et diviser les personnels en mettant l'accent sur le mérite !

Un autre ministre n'y changera rien, au regard des annonces du président Macron et de la feuille de route qui reste inchangée.

L'hôpital public se meurt, l'école publique suit derrière. Que restera t-il si nous laissons la mise en œuvre de ces politiques disloquer les statuts, et l'école publique ? Les objectifs affichés de ce gouvernement sont connus pour l'école comme pour l'ensemble des services publics.

Jugeons plutôt :

- Les fermetures de classe et d'écoles en cascade dans tous les départements dont la Mayenne qui en subit 20 cette année.
- Le nombre d'absences non remplacées qui impactent le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des personnels, démontrant ainsi qu'il s'agit bien d'un problème structurel.
- La loi Rilhac, votée le 21 décembre dernier et inscrite dans le Code de l'Education, octroie une délégation de compétences et une autorité fonctionnelle aux directrices et directeurs d'école, les plaçant en position de supérieur hiérarchique et les soumettant aux pressions des DASEN et des équipes pédagogiques.
- Les évaluations d'école, proposées dans le cadre du Grenelle Blanquer, dans la continuité de PPCR, mettront la pression sur les écoles sélectionnées, 20% par an, et sur les enseignants sous

la forme d'un audit et avec la validation par les conseils d'école. Nous soumettrons au vote de cette CAPD, un avis avec le SNUipp-FSU, à propos des évaluations d'école.

- Les expérimentations prévues à Marseille par le président Macron, suscitent le rejet chez nos collègues puisqu'une centaine d'écoles marseillaises ont refusés d'entrer dans ce dispositif qui expose le cadre de l'école républicaine, et qui est amené à se généraliser.

- Les formations en constellation, issues également de PPCR, qui forment les pratiques sans respect de la liberté pédagogique.

- L'inclusion scolaire systématique qui se fait au mépris des besoins des élèves et impacte les conditions de travail des personnels.

- Que dire de l'effondrement des candidats au CRPE, pénurie minutieusement organisée par ce gouvernement, comme par le précédent, qui vient justifier un peu plus le recours aux contractuels et la dévalorisation des métiers de l'Education Nationale.

- La fusion des corps d'inspection, la fin des circonscriptions, la fragilisation des missions et des responsabilités des IEN, leur mise au pas organisée par leur rémunération au mérite.

Les personnels, avec le SNUDI-FO 53, n'acceptent pas cette destruction organisée de l'école publique et la feuille de route de l'actuel nouveau président de la République ne présage rien de bon. Pour autant les personnels, et les salariés résistent tant qu'ils le peuvent encore, en commençant par exprimer des revendications claires :

- L'abandon de PPCR ;

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 22,68% et l'augmentation indiciaire substantielle et immédiate sans contrepartie ;

- L'abandon du projet de fusion des corps d'inspection

- L'abrogation de la loi Rilhac ;

- L'abandon des formations en constellation ;

- L'abandon des évaluations d'école ;

- La création de toutes les structures spécialisées et de tous les postes nécessaires pour en finir avec l'inclusion systématique qui maltraite les élèves, les parents et les personnels ;

- L'abrogation de la loi Dussopt ;

- L'abandon des expérimentations prévues à Marseille ;

- Les dotations nécessaires au fonctionnement de l'école publique ;

SNUDI-FO 53 Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des écoles, PsyEN et AESH

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – Twitter : @SNUDIFO53